

Si je comprends bien, le Gouvernement est à examiner cette offre.

L'honorable M. MEIGHEN: Je suis en faveur de cette mesure, surtout s'il est exact qu'il n'y a pas de parc national dans aucune de ces deux provinces. Il semble que la province acquiert le titre de la terre et la fournit; puis elle est assujettie aux dispositions de la loi des parcs nationaux pour être améliorée quand l'argent le permet. Certainement, nulle province n'a plus d'avantages au point de vue du paysage et de son attrait général que la province de la Nouvelle-Ecosse. Je suis enclin à croire que l'île du Prince-Edouard est un jardin trop fertile pour posséder les qualités propres à un parc national. Cependant, il est bon que l'on profite de toutes les occasions possibles pour établir un parc dans cette province.

L'honorable M. TANNER: Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse fait l'acquisition d'une vaste étendue de terrain dans la partie septentrionale de l'île du Cap-Breton. La province fournit le terrain, comme l'a dit mon honorable ami.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la deuxième fois.)

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. DANDURAND propose la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la troisième fois, et adopté.)

PROROGATION—TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, il y a une possibilité de prorogation avant minuit. Sauf erreur, nous n'avons plus qu'un ou deux projets de loi à recevoir de la Chambre des communes. Je suggère donc que nous nous ajournions jusqu'à huit heures moins le quart ce soir. Après que nous aurons levé la séance, il y aura une réunion du comité des chemins de fer et du comité de la banque et du commerce, afin que nous nous occupions dans l'intervalle.

Le très honorable M. GRAHAM: Quand mangeons-nous?

Le très honorable M. MEIGHEN: Et voilà le résultat des efforts du Gouvernement pour procéder avec ordre durant la session. Je ne crois pas avoir jamais vu un tel fouillis. Ce n'est pas tant le retard d'un grand nombre de mesures importantes que le manque de courage du Gouvernement d'appliquer la clôture à la Chambre des communes, qui en est la cause.

Le très hon. M. GRAHAM.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne discuterai pas cela. J'ai dit hier qu'il était possible que les Chambres seraient prorogées ce soir, en ce qui concernait la Chambre des communes. A nous de décider si nous allons nous joindre...

Le très honorable M. MEIGHEN: Je conviens parfaitement que si nous ne mangeons pas ni ne dormons, ou si nous n'étudions pas les mesures dont nous sommes saisis, nous pouvons proroger ce soir.

L'honorable M. DANDURAND: Quant à cela, nous serons les seuls juges.

Le très honorable M. GRAHAM: Je vais manger.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures moins le quart.)

BILL DU CONSEIL DES PORTS NATIONAUX

RAPPORT DU COMITÉ

Le très honorable G. P. GRAHAM présente et propose d'adopter le rapport suivant du comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres:

Le comité permanent des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le message de la Chambre des communes n'acceptant pas certains amendements apportés par le Sénat au bill (17), intitulé: "Loi concernant le Conseil des ports nationaux", a, suivant l'ordre de renvoi du 20 juin 1936, examiné ledit message et a maintenant l'honneur de faire rapport comme suit:

Le comité recommande que le Sénat ne maintienne pas ses premier, deuxième et cinquième amendements, et que ce qui suit soit substitué à son troisième amendement:

1. Page 6, lignes 3 à 7 inclusivement. A la sous-clause (2) de la clause 12 substituer la suivante:

"(2) Lorsque, dans le cas d'ouvrages, la présente loi exige des soumissions, le Conseil doit, après avoir donné aux soumissionnaires un avis raisonnable des jour et heure et du lieu de l'ouverture des soumissions, les ouvrir en public puis en saisir le ministre, qui doit les déferer au gouverneur en conseil, et l'entreprise doit être adjugée sous l'autorité du gouverneur en conseil."

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, si je ne fais erreur, il ne reste plus qu'un projet de loi à venir de la Chambre des communes, à l'exception du bill de finances. C'est le bill du soulagement du chômage.

Le très honorable M. MEIGHEN: Il n'est pas encore ici.

L'honorable M. DANDURAND: Non. Je n'espère pas que la prorogation ait lieu ce